

Approve^{MD}

Herbicide

AGRICOLE

GROUPE 4 6 HERBICIDES



AVERTISSEMENT

POISON

ATTENTION - IRRITANT OCULAIRE
ATTENTION - IRRITANT CUTANÉ

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Approve^{MD} est une marque déposée de
Nufarm Agriculture Inc.

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GUARANTIE:

Bromoxynil, présent sous forme d'ester octanoate ... 225 g/L
2,4-D, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle ... 225 g é.a./L

**GARDER HORS DE LA PORTÉE
DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE
AVANT L'EMPLOI**

À pulvériser sur le blé de printemps et l'orge

No. D'HOMOLOGATION : 28123
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES



PRÉCAUTIONS :

DANGEREUX OU MORTEL SI AVALÉ. PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau ou les yeux, les rincer immédiatement. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Éviter de pulvériser les cultures autres que celles recommandées. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidu acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Manutention du concentré (mélange et chargement) :

Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Porter un dispositif pour protéger les yeux (lunettes de sécurité ou un écran facial) et des gants résistant aux produits chimiques (nitrile) tel que Edmont Sol-Vex # 37-155/#37-145 ou Pioneer A-15 durant la manutention de produits concentrés. Rincer les gants avant de les enlever. Une combinaison doit aussi être portée lors du versement à ciel ouvert des contenants.

S'ils prévoient utiliser plus de 1178 L de l'Herbicide Approve^{MD} par jour (environ 950 ha à la dose maximale pour les usages agricoles — 1,24 L/ha), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de la application ou encore des réparations ou du nettoyage du matériel) :

Tous les utilisateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Des gants en bonne condition doivent être portés lors du mélange, du chargement, de la pulvérisation et du nettoyage et des réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utilisé du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement (délai de sécurité).

SYSTÈME DE TRANSFERT :

Utiliser un système detransfert avec une pompe fermée qui évite de transvider à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Lessivage : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient plus de 10% de distillats de pétrole – le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, sensation de brûlure, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

La formulation de l'Herbicide APPROVE se solidifie à moins de -20 degrés Celsius. Il redevient utilisable à des températures au-dessus de 0 degré C. Les insecticides et les fongicides doivent être séparés des herbicides de manière à éviter la possibilité d'une contamination croisée. *Bien agiter avant de l'utiliser.*

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'apporter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, Prozar, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture Inc.,
1-800-868-5444.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Les mélanges en réservoir avec des additifs chimiques, des pesticides ou des engrais qui ne sont pas mentionnés sur cette étiquette peuvent être physiquement incompatibles, peuvent causer des effets inacceptables sur les cultures ou risque d'entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles. Communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour plus de renseignements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, l'Herbicide APPROVE est un herbicide du Groupe 4 et du Groupe 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide APPROVE et à d'autres herbicides du Groupe 4 et 6.

Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide APPROVE ou les herbicides du même Groupe 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres Groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un Groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1 800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

APPLICATION AÉRIENNE :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

6

Assurer une application uniforme. Pour éviter une application en bandes, non uniforme ou avec des chevauchements, utiliser les marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou du conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : L'Herbicide APPROVE doit être appliqué dans un minimum de 30 L/ha d'eau. Pour optimiser les résultats lorsque la couverture végétale est dense ou si la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, la renouée ou l'amarante à racine rouge, un volume de bouillie de 40 L/ha est recommandé.

Zones Tampons : Des zones tampons appropriées doivent être établies entre les zones de traitement et les systèmes aquatiques et les zones de traitements et les habitats significatifs fauniques.

APPLICATEUR TERRESTRE :

Laver le réservoir et les filtres, les tamis et les pastilles. Choisir les pastilles de buses pour pulvériser le volume d'eau recommandé à l'hectare. Ne pas utiliser de buses à jet miroir. Régler la hauteur de la rampe pour assurer une couverture uniforme des mauvaises herbes. Pour les épandages terrestres, pulvériser à 5 ou 10 km à l'heure. S'assurer que toutes les pastilles sont en bon état et qu'elles pulvérisent le même volume.

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons destinées à protéger les habitats aquatiques et terrestres sensibles :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, réservoir et milieu humide) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (blé et l'orge)		1	1	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (blé et l'orge)	Voilure fixe	20	5	1	1	55
		Voilure tournante	20	3	1	1	45

*Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70%. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30%. Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

PRÉCAUTIONS LORS DE L'UTILISATION :

Éviter la dérive de pulvérisation sur la végétation désirée qui N'EST PAS mentionnée sur cette étiquette, car elle pourrait être endommagée. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières, les lacs et les sources d'eau. Ne pas pulvériser lors de périodes de grands vents alors qu'il y a risque de dérive. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Ne pas pulvériser lors de périodes de températures chaudes ou si les cultures sont stressées, car les cultures pourraient être endommagées.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

Pour obtenir une suppression optimale, appliquer sur les mauvaises herbes au stade plantule. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes. L'application doit être effectuée avant que la couverture végétale de la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

MÉLANGE :

Remplir le réservoir d'eau, jusqu'à la moitié. Ajouter la quantité requise d'Herbicide APPROVE et bien agiter. Continuer de remplir le réservoir et agiter encore avant l'utilisation.

BLÉ DE PRINTEMPS ET ORGE (sans contre-ensemencement de légumineuses)

VOLUME DE PULVÉRISATION ET PRESSION : Pour une application terrestre, appliquer dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare à une pression de 275 kPa. Pour une application aérienne, consulter la section APPLICATION AÉRIENNE.

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION : Le blé de printemps, le blé dur et l'orge peuvent être traités à partir du stade de 4 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étandard. Une application avant le stade de la 4e feuille risque d'endommager la culture. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

DOSE D'APPLICATION : 1,24 L/ha (un contenant de 10 L traite 8,06 ha, ou 20 acres), pour une application aérienne et terrestre.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE :

Ne pas laisser le bétail pâturer les champs dans les 30 jours qui suivent l'application. Ne pas récolter le fourrage pour le foin dans les 30 jours qui suivent l'application. Retirer les animaux destinés pour l'abattage des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

DÉLAI DE SÉCURITÉ : NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Nom commun	Stade foliaire*
Morelle d'amérique	4 feuilles
Neslie paniculée	4 feuilles
Bardanette épineuse	4 feuilles
Lampourde glouteron	4 feuilles
Sarrasin commun	4 feuilles
Séneçon vulgaire	8 feuilles
Petite herbe à poux	4 feuilles
Saponaire des vaches	4 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens	4 feuilles
Persicaire pâle	4 feuilles
Kochia à balai	5 cm de hauteur (1 à 12 feuilles)
Renouée persicaire	4 feuilles
Chénopode blanc	8 feuilles
Silène noctiflore	4 feuilles
Renouée scabre	4 feuilles
Amarante à racine rouge	4 feuilles
Soude roulante	5 cm de hauteur (2 à 12 feuilles)
Bourse-à-pasteur	4 feuilles
Tabouret des champs	8 feuilles
Sarrasin de Tartarie	8 feuilles
Amarante résistante aux triazines	4 feuilles
Abutilon	8 cm de hauteur
Canola spontané	4 feuilles
Tournesol spontané	4 feuilles
Renouée liseron	8 feuilles
Moutarde des champs	8 feuilles

*Ces mauvaises herbes peuvent être supprimées jusqu'au stade recommandé.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

Se conformer à toutes les précautions, les restrictions et les conseils reliés au moment de l'application, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur mentionnés sur l'étiquette du produit d'association dans le mélange.

Herbicide APPROVE + Achieve^{MD} Herbicide Liquide

Mauvaises herbes supprimées : Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de l'Herbicide APPROVE en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'Achieve Herbicide Liquide.

Stade du traitement : Le blé de printemps et le blé dur ou l'orge doivent être traités à partir du stade de 4 feuilles, jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Une application avant le stade de 4 feuilles peut endommager la culture.

Volume de pulvérisation et Pression :

Appliquer dans 50-100 litres d'eau à l'hectare, à 275 kPa. Pour une application aérienne, consulter la section APPLICATION AÉRIENNE.

Dose d'application :

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + 0,5 L/ha d'Achieve Herbicide Liquide. Lors de l'utilisation de ce mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant Turbocharge au réservoir du pulvérisateur, à une concentration de 0,5% v/v (0,5 L de Turbocharge par 100 L de solution de pulvérisation).

Note : Les mélanges en réservoir d'Herbicide APPROVE + Achieve Herbicide Liquide peuvent être utilisés dans toutes les variétés de blé de printemps et dans toutes les variétés d'orge à 2 ou 6 rangs (variétés de maltage ou pour les aliments pour animaux). Appliquer ce mélange seulement sur le blé de printemps et l'orge semé sans contre-ensemencement de légumineuses.

Herbicide APPROVE + Avege^{MD} 200-C

Mauvaises herbes supprimées : Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de l'Herbicide APPROVE en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide liquide Avege 200-C.

Stade du traitement : Le blé de printemps ou l'orge doivent être traités aux stades de stade de 4-6 feuilles et lorsque la folle avoine est aux stades 3-5 feuilles.

Volume de pulvérisation**et Pression :**

Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à 275 kPa.

Dose d'application :

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + 3,5 - 4,25 L/ha d'Herbicide liquide Avenge 200-C.

Note : L'Herbicide APPROVE devrait être ajouté dans le réservoir en premier, agiter et ajouter Avenge 200-C. Avenge 200-C ne peut être appliqué que sur certaines variétés de blé de printemps. Consulter l'étiquette d'Avenge 200-C. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Herbicide APPROVE + Everest^{MD} Solupak 70

(Pour usage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en plus de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.)

Mauvaises herbes supprimées : Voir le tableau MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES pour l'Herbicide APPROVE, ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette d'Everest Solupak 70.

Stade du traitement :

Le blé de printemps peut être traité au stade de croissance 4 à 6 feuilles (4 feuilles sur la tige principale, en plus de 2 talles).

Volume de pulvérisation**et de pression :**

Appliquer à raison de 50 à 100 litres d'eau par hectare à entre 207 et 345 kPa.

Dose d'application :

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + Everest Solupak 70 à raison de 43 g/ha + 0,25 % vol/vol d'un des surfactants suivants : Surf 92, Super Spreader, LI 700 surfactant pénétrant, Agral^{MD} 90, Ag-Surf^{MD}.

Remarque : Il faut d'abord ajouter Everest Solupak 70 au réservoir de pulvérisation, agiter, puis ajouter l'Herbicide APPROVE, et ajouter le surfactant en dernier lieu. Traitement terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Herbicide APPROVE + Herbicide Horizon^{MD} Mélange en réservoir

(Application au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique)

Mauvaises herbes supprimées : Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de l'herbicide APPROVE en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide Horizon Mélange en réservoir.

Stade du traitement : Le blé de printemps ou le blé dur doivent être traités aux stades de stade de 4 feuilles, jusqu'à la feuille étendard.

Volume de pulvérisation et pression : Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à 275 kPa.

Dose d'application : 1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + Herbicide Horizon Mélange en réservoir [230 ml/ha d'Horizon 240EC + 0,8% v/v d'adjuvant Score^{MD} (800 ml de Score dans 100 L de solution de pulvérisation à l'hectare)].

OU

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + Herbicide Horizon Mélange en réservoir [290 ml/ha d'Horizon 240EC + 0,8% v/v d'adjuvant Score^{MD} (800 ml de Score dans 100 L de solution de pulvérisation à l'hectare)].

Note : Herbicide APPROVE devrait être ajouté dans le réservoir en premier, agiter et ajouter Horizon 240 EC et l'adjuvant Score en dernier. Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Herbicide APPROVE + Herbicide Signal^{MD} Mélange en réservoir

(Application au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique)

Mauvaises herbes supprimées : Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de l'herbicide APPROVE en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide Signal Mélange en réservoir.

Stade du traitement : Le blé de printemps ou le blé dur doivent être traités aux stades de stade de 4 feuilles, jusqu'à la feuille étendard.

Volume de pulvérisation et pression : Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à 275 kPa.

Dose d'application : 1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + Herbicide Signal Mélange en réservoir [230 ml/ha d'herbicide Signal + 0,8% v/v d'adjuvant Signal (800 ml d'adjuvant Signal dans 100 L de solution de pulvérisation à l'hectare)].

OU

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + Herbicide Signal Mélange en réservoir [290 ml/ha d'herbicide Signal + 0,8% v/v d'adjuvant Signal (800 ml d'adjuvant Signal dans 100 L de solution de pulvérisation à l'hectare)].

Note : Herbicide APPROVE devrait être ajouté dans le réservoir en premier, agiter et ajouter l'herbicide Signal et l'adjuvant Signal en dernier. Application par voie terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Herbicide APPROVE + Puma^{MD 120} Super

(Application au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique)

Mauvaises herbes supprimées : Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de l'herbicide APPROVE en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Puma¹²⁰ Super.

Stade du traitement : Le blé de printemps ou le blé dur doivent être traités avec l'Herbicide APPROVE + Puma¹²⁰ Super aux stades de 4 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles.

L'orge peut être traitée avec d'Herbicide APPROVE + Puma¹²⁰ Super aux stades 4 à 5 feuilles sur la tige principale plus 2 talles. Une application passé le stade de 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur et 5 feuilles de l'orge pourrait causer des dommages aux cultures. Appliquer quand les graminées annuelles sont aux stades 1 à 6 feuilles.

Volume de pulvérisation et Pression :

Appliquer dans 55 à 100 litres d'eau à l'hectare, à 275 kPa. Pour une application par voie aérienne, appliquer dans un minimum de 35 L d'eau / ha.

Dose d'application :

1,24 L/ha d'Herbicide APPROVE + 770 ml/ha Puma¹²⁰ Super. 1,24 L/ha Herbicide APPROVE + 385 ml/ha Puma¹²⁰ Super peut être utilisée pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées dans la table de MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES plus la sétaire verte seulement.

Note : Appliquer ce mélange seulement si le blé de printemps et l'orge ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.

11-1726

A-8 janvier, 2013